

**COMMUNE
D'ACHENHEIM**



67204

Procès-verbal du Conseil municipal du 26 mars 2012

L'an deux mille douze, le vingt six mars à vingt heures, les membres du conseil municipal sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 19 mars par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Raymond LEIPP, M. Roland SCHAFFNER ,M. Pierre BRAUN , M. Pierre GILLERON ,
Mme Simone WOLFER-FREPPPEL , M. Julien GUILLON, M. Raymond SCHWEITZER ,
M. Bernard MARTIN , M. Alain EHRET , M. Patrick KOCH , M. Jean-Michel
HENNINGER, Mme Fabienne VONTHRON , Mme Corinne DROEHNLE-BREIT, Mme
Monique KLEISER ,Mme Anne COUPPIE

Absents ayant donné procuration :

M. Julien RIEHL ayant donné procuration à Mme Monique KLEISER

Absent :

Melle Sabrina MARTINO

M. Valentin RABOT

Le conseil désigne, à l'unanimité, comme secrétaire Mme Sylvie STENGEL.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Raymond LEIPP.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que, suite à la décision du Tribunal Administratif de Strasbourg d'annuler l'élection de Madame Anne ANKENMANN en qualité de conseillère municipale, le Conseil municipal d'ACHENHEIM est composé de 18 membres.

Délibération N°2012-15 : Compte Administratif 2011

M. Roland SCHAFFNER, 1^{er} adjoint au Maire, présente le compte administratif 2011.

Après avoir constaté la régularité des écritures et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2011 dont la balance se présente comme suit :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Recettes	2.037.296,89	1.568.641,11
Dépenses	787.843,85	1.202.980,49
Excédent	1.249.453,04	365.660,62

+ Résultat de clôture Excédent : 1.615.113,66

Le Conseil municipal arrête et approuve à l'unanimité les résultats tels que résumés ci-dessus.

Délibération N°2012-16 : Affectation des résultats 2011

Vu la Code Général des collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2012 approuvant le Compte Administratif 2011

Statuant sur l'affectation des résultats d'exécution globale du budget 2011

Constatant que le Compte Administratif 2011 fait apparaître un résultat global de 1.615.113,66 euros

Ressortant d'un excédent de fonctionnement de 1.249.453,04 euros et d'un excédent d'investissement de 365.660,62 euros.

M. le Maire propose d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 900.000,00 euros au C/1068

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

Décide, à l'unanimité, d'affecter :

- Au C/1068 excédents de fonctionnement capitalisés : 900.000,00 euros
- Au C/001 : excédent de d'investissement reporté : 365.660,62 euros
- Au C/ 002 : excédent de fonctionnement reporté 349.453,04

Délibération N°2012-17 : Compte de gestion 2011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-21 et L2343-1 et 2

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2011 a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie d'Illkirch Collectivité et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte Administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2011 du receveur.

Délibération N°2012-18 : Taux des contributions directes 2012

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, au titre de l'année 2012 d'augmenter le taux des contributions directes de 3% soit :

Taxes d'habitations : 6,87

Taxes Foncière Bâti : 9,74

Taxe Foncière non bâti : 36,66

Délibération N°2012-19 : Budget primitif 2012 commune

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L1612 et suivants et L 2311 à l'article L 2343-2

Monsieur l'Adjoint au Maire expose le contenu du budget

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2012

	<u>Fonctionnement</u>	Investissement
Recettes	1.396.993,04	1.845.073,62
Dépenses	1.396.993,04	1.845.073,62

Délibération N°2012-20 : Fixation des loyers des logements communaux

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le loyer des logements communaux à compter du 1^{er} avril 2012 (loyer mensuel) en fonction de l'indice de référence des loyers à :

- 2, rue de l'école : RDC gauche : 95.21 euros
 1^{er} étage à gauche : 194.20 euros
- 4, rue de l'Eglise : 1^{er} étage à gauche : 308.46 euros
 2^{ème} étage à gauche : 308.46 euros
- 6, rue de l'Eglise : 1^{er} étage : 304.63 euros

Délibération n°2012-21: Acquisition de parcelles sises rue des Ormes

Monsieur le maire expose le projet de transférer dans le domaine public communal une partie de la rue des Ormes.

Les parcelles cadastrées concernées sont les suivantes :

- Section 5 parcelles n°182 et 187 appartenant à Mr HURST Marcel, Mme HURST Odile et Mme HURST Marie Louise, épouse BAUER
- Section 20 parcelle n°162 appartenant à Mr HURST Marcel, Mme HURST Odile et Mme HURST Marie Louise, épouse BAUER
- Section 5 parcelle n°176 appartenant à Mr HURST Paul, Mr HURST Marcel, Mme HURST Marie Louise, épouse BAUER, Mme HURST Odile, Mr HASSLER Luc, Melle HASSLER Evelyne, Mr HASSLER Pierre et son épouse Mme FRITSCH Nathalie, Mr WERNERT Daniel et Mme HASSLER Esther, épouse WERNERT.

Le Conseil,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu la délibération du conseil municipal du 20 septembre 2010 relative au classement dans le domaine public communal des voies nouvelles du lotissement « les Bosquets ».

Vu la proposition de cession des propriétaires de ces parcelles, à titre gratuit.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer les actes de vente, à titre gratuit, avec les consorts HURST/ HASSLER/WERNERT.

Délibération N°2012-22 : Subvention à la Caisse d'Assurance-Accidents Agricoles du Bas-Rhin

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 1649 euros à la Caisse d'Assurance-Accidents Agricoles du Bas-Rhin (reversement d'une partie de la location de la chasse communale).

Délibération N°2012-23 : Subvention Chorale des jeunes

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention de 150 euros à la Chorale des jeunes d'Achenheim.

Les crédits étant inscrits au BP 2012

Points divers

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'avancement du projet de réaménagement du carrefour de la Laubbruck. Ce projet sera soumis pour avis au Conseil Général car il concerne une voie départementale.

Deux marchés de maîtrise d'œuvre ont été attribués :

Le premier concerne le projet de création d'un passage piéton, et de trottoirs ainsi que d'éclairage pour la traversée de la route de Strasbourg, à la hauteur du Match et du Crédit mutuel. Il a été attribué au cabinet Archimed – BET de Strasbourg pour un montant de 2 700 euros HT.

Le second concerne le projet de construction des 2 auvents à l'école maternelle et a été attribué à l'agence BGL Architecture de Wolfisheim pour un montant de 5 000 euros HT.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h10.

Le Président de séance,

Raymond LEIPP



La secrétaire de séance,

Sylvie STENGEL

